



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 31538

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre de l'éducation nationale de lui donner des indications sur l'activité et le coût de fonctionnement de l'Observatoire national de la lecture pour les années 2006 et 2007.

Texte de la réponse

Un observatoire national de la lecture (ONL) a été créé, auprès du ministre de l'éducation nationale, en 1996. En 2001, ses missions ont été précisées par arrêté ministériel, elles consistent à : recueillir et exploiter les données scientifiques disponibles afin d'éclairer l'apprentissage initial et le perfectionnement de la lecture et, plus généralement, de contribuer à la maîtrise de la langue tout au long de la scolarité ; analyser les pratiques pédagogiques et susciter des recherches en la matière ; organiser sur ces sujets un échange constant d'informations et d'expériences ; formuler des propositions pour améliorer la formation initiale et continue des enseignants et pour diversifier les pratiques dans les domaines de la lecture et de la maîtrise de la langue ainsi que pour prévenir les phénomènes d'illettrisme chez les jeunes adultes. Nommés par le ministre, les membres de l'ONL ne sont pas rémunérés et ne reçoivent aucune indemnité. Un secrétariat général composé de trois personnes assure la coordination des travaux de l'ONL. Les frais de fonctionnement de l'ONL sont essentiellement les frais de déplacement des membres et des personnes qui participent aux différents travaux engagés (en 2006 : 13 100 euros, en 2007 : 14 100 euros) ; s'y ajoutent les frais que nécessite l'organisation de la journée nationale de l'ONL qui réunit à la BNF 350 cadres de l'éducation nationale, enseignants et chercheurs (en 2006 : 6 100 euros, en 2007 : 6 000 euros). Les publications réalisées par l'ONL depuis sa création sont très nombreuses : elles sont téléchargeables sur le site de l'ONL, diffusées gratuitement et, pour certaines d'entre elles, diffusées par les éditeurs et les CRDP. Elles traitent de l'apprentissage de la lecture en primaire, de l'évolution de l'enseignement de la lecture, de la continuité de l'apprentissage du CM2 au collège, des troubles de l'apprentissage, de la formation en tout une vingtaine de titres. En 2006-2007 ont été publiés : Enseigner la langue : orthographe et grammaire (2006, diffusion ONL), Actes de la journée de l'Observatoire ; Lecture et technologie numérique CNDP/ Savoir Livre (2006) ; L'enseignement de la lecture et l'observation des manuels de lecture au CP (2007, diffusion ONL) ; Écrire des textes, l'apprentissage et le plaisir (2007, diffusion ONL), Actes de la journée de l'Observatoire ; La lecture au début du collège (2007, diffusion ONL). Par ailleurs l'ONL propose sur son site internet (<http://onl.inrp.fr>), des prolongements à ses publications et travaux, particulièrement sur l'analyse des outils pédagogiques (manuels de lecture) ainsi que sur l'usage des livres pour la jeunesse dans la classe. Plus de 1,5 million de personnes se sont connectées sur le site en 2006 et en 2007 et, depuis la création de ce site en 2002, 300 000 téléchargements ont été effectués auxquels s'ajoutent les exemplaires « papiers » diffusés. Un arrêté du 16 novembre 2009 a modifié la composition et actualisé les missions de l'ONL, qui a vocation à contribuer à la maîtrise de la langue tout au long de la scolarité et à analyser les pratiques de lecture chez les élèves. L'ONL propose des actions de nature à développer le goût de la lecture chez les jeunes. Il conduit des réflexions sur les supports virtuels de lecture et sur les moyens de maintenir vivace le lien entre les grandes oeuvres du patrimoine littéraire et la littérature contemporaine.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31538

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8302

Réponse publiée le : 18 mai 2010, page 5542